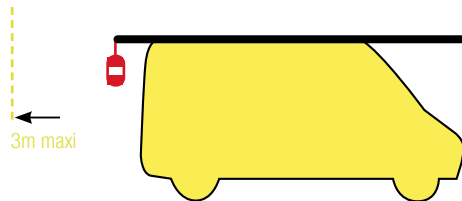


RÈGLES D'USAGE

- Tout ce qui n'est pas rangé doit être arrimé.
- Tout chargement débordant à l'extérieur du véhicule doit être solidement arrimé.
- A l'arrière, le chargement ne doit pas dépasser de plus de 3 mètres.
- A l'avant, le chargement ne doit pas dépasser le pare-chocs du véhicule.



- Assurer l'entretien régulier du véhicule et instaurer un carnet de maintenance.
- Identifier la personne qui s'occupe de la vérification des véhicules.
- Définir avec les salariés les règles d'utilisation de chaque véhicule.
- Former les conducteurs à la conduite en sécurité.



BON À SAVOIR

Le permis BE est nécessaire pour la conduite des véhicules de catégorie B attelés d'une remorque lorsque :
le PTAC de la remorque est compris entre 750 kg et 3500 kg et que le PTAC (véhicule + remorque) est supérieur à 4250 kg.

4 BONNES RAISONS D'AGENCER SON VÉHICULE

1 C'est un gage de **sécurité** pour vous et vos salariés.

C'est un gain **financier** à moyen terme :

- vous **réduisez les déplacements inutiles** causés par le manque de préparation et de rangement de votre VUL,
- c'est la **façon la plus sûre de garder son outillage et les matériaux en bon état.**
- cela **permet de gagner du temps** car les outils et matériaux sont toujours à leur place.

3 Cela permet de **réduire l'activité physique causée** par des chargements et déchargements trop fréquents.

4 Cela contribue à la **construction de l'image de marque** de votre entreprise.

LES POINTS CLÉS À VÉRIFIER AVANT L'ACQUISITION DU VÉHICULE

UN CERTAIN NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS SONT INDISPENSABLES À VOTRE SÉCURITÉ, AINSI QU'À CELLE DE VOS SALARIÉS ET AMÉLIORENT VOTRE CONFORT.

EQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

- 1 ABS (système anti-blocage des roues)
- 2 Airbag conducteur et passager
- 3 ESP (correcteur de trajectoire)
- 4 Système d'aide au freinage d'urgence
- 5 Cloison de séparation sur toute la largeur et la hauteur du véhicule et points d'arrimage (norme NF ISO 27956)
- 6 Limiteur de vitesse
- 7 Ventilation haute et basse

EQUIPEMENTS DE CONFORT

- 1 Climatisation
- 2 Réglage à distance des rétroviseurs
- 3 Equipements de téléphone « mains libres »
- 4 GPS



Attention : veillez à ce que le plancher du véhicule soit de qualité et propre afin de rendre possible un aménagement durable.

Certains de ces équipements sont devenus obligatoires dans les nouveaux véhicules.

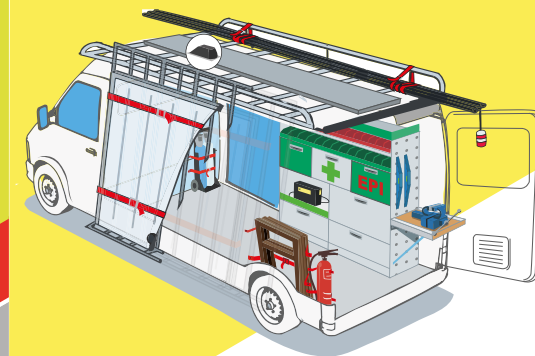


BON À SAVOIR

Système d'arrimage

Utilisez des sangles non endommagées, propres et non nouées. Les sangles non utilisées sont enroulées et rangées. Lorsque des barres d'arrimage sont utilisées, accrochez-les aux points prévus à cet effet dans le véhicule.

MÉMO SÉCURITÉ



L'aménagement DU CAMION

Choisir son véhicule est un investissement important pour votre entreprise.

Valorisez au mieux cet investissement en l'agencant efficacement : vous y gagnerez en confort, sécurité et productivité !

Conception & réalisation : www.tullmark.fr

SERRURIERS METALLIERS

OPPBTP

IRISST
L'ESPACE SÉCURITÉ
BY CABIN & CHATE

UN VÉHICULE IDÉALEMENT AMÉNAGÉ

AFIN D'OBTENIR UN VÉHICULE EFFICACEMENT AGENCÉ, QUELQUES POINTS ESSENTIELS DOIVENT ÊTRE DISCUTÉS AVEC VOTRE AGENCEUR :

- 1 Faites l'inventaire de l'outillage que vous transportez
- 2 Faites l'inventaire des matériaux que vous transportez

CHARGE UTILE

Soyez vigilants à la surcharge pour cela, il faut connaître la charge utile du VUL et évaluer le poids de son chargement. La charge utile (CU) est définie à partir du :

- PTAC (poids total autorisé en charge) : poids maximum que le véhicule ne doit pas dépasser.
- PV (poids à vide) : poids du véhicule avec les pleins (carburant, huile, eau), sans passager ni chargement

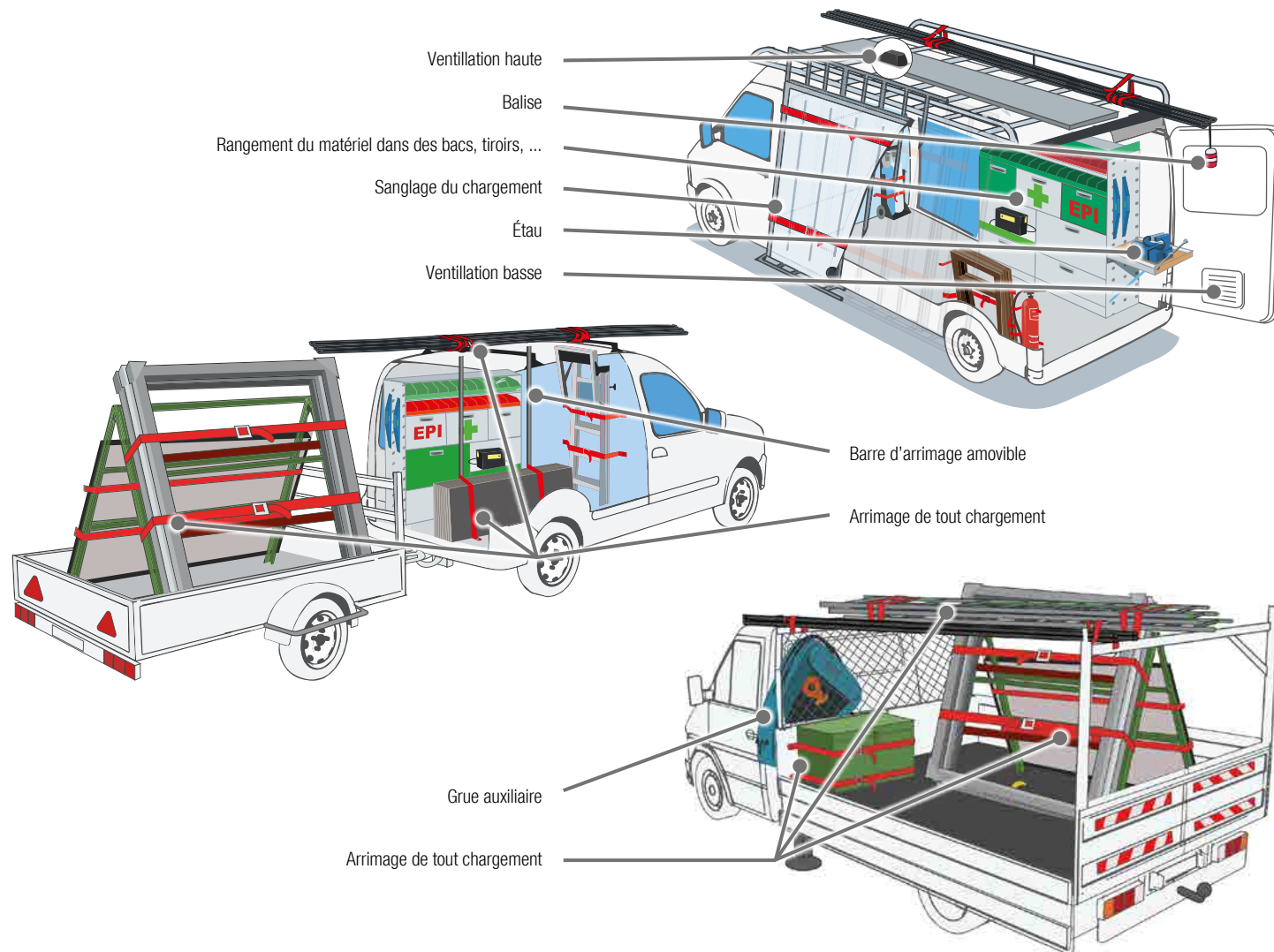
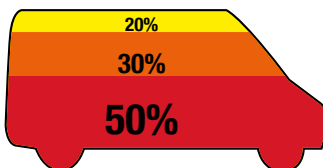
BON À SAVOIR

CU = PTAC – (PV + aménagement + conducteur + passagers)

La CU est le poids qui reste pour votre matériel et vos matériaux. En cas de besoin, aidez-vous d'une plateforme de pesage.

RÉPARTITION DES CHARGES

Les éléments les plus lourds doivent être disposés à proximité du plancher du véhicule, alors que les éléments les plus légers peuvent être disposés vers le haut.



EN SAVOIR PLUS

IRIS-ST, pôle prévention des artisans du BTP et Paysage
www.iris-st.org

OPPBTP
www.preventionbtp.fr

OPPBTP

Avec le soutien de la DGE, de la CNAM et de Béranger Développement

DGE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENTREPRISES

l'Assurance
Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

DÉVELOPPEMENT
BERANGER

DÉCOUVREZ L'APPLICATION
« LES MÉMOS IRIS-ST »
(mémos spécifiques à votre métier, quiz, actualités)



ANDROID



APPLE

IRIS-ST
2 RUE BÉRANGER
75003 PARIS

IRIS-ST
L'ÉQUIPEMENT DES ARTISANS
DU BTP & PAYSAGE